

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 AVRIL 2014

Etaient présents : Christophe CHÉNÉ, Jean-Pierre PASQUIER, Joëlle CHAPIN, Catherine GRATON, Denis CHARRON, Madeleine BOUYER, Dominique BROCHET, Sylvie BODINEAU, Anne-Marie VINCENT, Bernard GARNIER, Jean-François JOUSSELIN, Joël PERAU, Sandra BONNEAU, Etienne PAPIN.

Absente excusée : Aurélie PETITEAU.

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 24 AVRIL 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2014

Aucune observation n'est émise. Le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité

2) CONSEIL MUNICIPAL

➤ Délégations du Conseil Municipal au Maire

Pour des raisons d'ordre pratique, le Maire peut recevoir une délégation de pouvoirs du Conseil Municipal, pendant la durée de son mandat, dans un certain nombre de domaines définis à l'article L.2122-22 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales) et qui relèvent normalement de la compétence de l'assemblée délibérante. Ainsi les compétences déléguées écartent l'intervention obligatoire et répétée du Conseil Municipal.

La délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire prend la forme d'une délibération et est valable pour la durée du mandat. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de fonctions.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer à Monsieur le Maire, Christophe CHÉNÉ, les délégations suivantes, pour la durée du mandat :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que leurs avenants qui peuvent être passés en la forme simple en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et pour un montant de 5 000 € maximum.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière.
- Exercer au nom de la commune le Droit de Prémption Urbain (DPU).

➤ Indemnités de fonction aux élus

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur un taux applicable à une valeur maximale variant selon la population de la commune.

Le Conseil Municipal attribue les indemnités suivantes aux élus :

- **Le Maire : 40 % de l'indemnité brute mensuelle maximale (*)**
- **Chaque Adjoint : 10 % de l'indemnité brute mensuelle maximale (*)**
- **Chaque Conseiller : 0.33 % de l'indemnité brute mensuelle maximale (*)**

() correspond à l'indice brut 1015 soit actuellement 3 801.47 € brut par mois (celui-ci peut évoluer).*

➤ Création et composition des Commissions Communales

Bâtiment et Equipements Sportifs : Responsable : Jean-Pierre PASQUIER, Référent : Dominique BROCHET, Elus : Sandra BONNEAU, Bernard GARNIER, Etienne PAPIN, Aurélie PETITEAU et Anne-Marie VINCENT.

Voirie, PAVE (accessibilité) : Responsable : Jean-Pierre PASQUIER, Référent : Dominique BROCHET,
Elus : Bernard GARNIER, Etienne PAPIN, Joël PERAU.

Environnement, Fleurissement : Responsable : Jean-Pierre PASQUIER, Référent : Anne-Marie VINCENT,
Elus : Sylvie BODINEAU, Sandra BONNEAU, Jean-François JOUSSELIN et Joël PERAU.

Action Sociale, Associations : Responsable : Joëlle CHAPIN
Elus : Sylvie BODINEAU, Sandra BONNEAU, Madeleine BOUYER, Aurélie PETITEAU et Anne-Marie VINCENT.

Repas à Domicile : Responsable : Joëlle CHAPIN, Référent : Madeleine BOUYER.

Maison de Retraite : Responsable : Joëlle CHAPIN, Référent : Aurélie PETITEAU.

Culture et Tourisme : Responsable : Catherine GRATON,
Elus : Sandra BONNEAU, Madeleine BOUYER et Jean-François JOUSSELIN.

Cantine : Responsable : Catherine GRATON, Référent : Madeleine BOUYER.

Périscolaire : Responsable : Catherine GRATON, Référent : Joël PERAU.

École : Responsable : Catherine GRATON, Référent Joël PERAU.

Associations Sports et Animations : Responsable : Catherine GRATON,
Référent « animations communales » : Bernard GARNIER, Référent « foyer des jeunes » : Etienne PAPIN,
Elus : Sandra BONNEAU et Jean-François JOUSSELIN.

Communication : Responsable : Denis CHARRON,
Référent « site internet » : Jean-François JOUSSELIN, Référent « Bulletin » Sylvie BODINEAU,
Elus : Madeleine BOUYER et Catherine GRATON.

Finances : Responsable : Denis CHARRON,
Elus : Madeleine BOUYER, Joëlle CHAPIN et Joël PERAU.

Urbanisme : Responsable : Denis CHARRON,
Elus : Sylvie BODINEAU, Dominique BROCHET, Bernard GARNIER, Jean-François JOUSSELIN, Etienne PAPIN et Joël PERAU.

Conseil des Jeunes : Responsable : Denis CHARRON, Référent : Sandra BONNEAU, Elus : Christophe CHÉNÉ.

Le Conseil Municipal décide de valider ces commissions communales énumérées ci-dessus.

➤ Désignation de délégués auprès des commissions intercommunales

Conseil Communautaire : Christophe CHÉNÉ, Denis CHARRON et Catherine GRATON. (*Cf. Elections du 23/03/2014*)

Aménagement du Territoire : Christophe CHÉNÉ, Denis CHARRON et Etienne PAPIN.

Bâtiments et Equipements Sportifs : Jean-Pierre PASQUIER et Bernard GARNIER.

Voirie : Dominique BROCHET et Etienne PAPIN.

Communication : Jean-François JOUSSELIN.

Culture : Sandra BONNEAU et Madeleine BOUYER.

Environnement : Sylvie BODINEAU et Joël PERAU.

Tourisme : Catherine GRATON et Madeleine BOUYER.

Action Sociale : Joëlle CHAPIN et Anne-Marie VINCENT.

Jeunesse : Christophe CHÉNÉ et Aurélie PETITEAU.

Le Conseil Municipal décide de valider les commissions intercommunales énumérées ci-dessus.

➤ Désignation de délégués auprès d'organismes divers

SIRDOMDI : Titulaires : Christophe CHÉNÉ et Jean-Pierre PASQUIER.

SIEML : Titulaire : Jean-Pierre PASQUIER, Suppléant : Etienne PAPIN.

S.M.I.B Evre - Thau - St Denis : Titulaire : Joël PERAU.

S.M.A.E.P – (Eaux de Loire) : Titulaires : Christophe CHÉNÉ et Denis CHARRON, Suppléant : Dominique BROCHET.

ARMAF : Titulaires : Christophe CHÉNÉ, Joëlle CHAPIN, Anne-Marie BENOIT et Louis VINCENT.

CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) : Président : Christophe CHÉNÉ,
Conseillers : Joëlle CHAPIN, Sylvie BODINEAU, Anne-Marie VINCENT et Aurélie PETITEAU,
Associations : *(en attente)*.

C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs) : Le Conseil Municipal doit dresser une liste de 6 personnes titulaires + 6 personnes suppléantes, en nombre double, soit 24 personnes. Ces personnes doivent être des contribuables de la commune et hors commune. Les 6 titulaires et les 6 suppléants définitifs seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi les 24 personnes de la liste proposée par le Conseil Municipal *(au mois de mai)*.

Le Conseil Municipal décide de valider les délégués énumérés ci-dessus.

➤ Désignation des correspondants Sécurité Civile, Défense et personnes à contacter en cas d'alerte

Le Ministère de la Défense souhaite que soit désigné dans chaque commune un correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. Tout comme un correspondant Sécurité Civile, ainsi qu'une liste de personnes à contacter en cas d'alerte.

- **Correspondant défense** : Sylvie BODINEAU
- **Correspondant Sécurité Civile** : Christophe CHÉNÉ
- **Personnes à contacter en cas d'alerte** : Mairie, Christophe CHÉNÉ (Maire), Jean-Pierre PASQUIER (1^{er} adjoint), Jean-Marie PEZOT (Responsable Services Techniques).

Le Conseil Municipal décide de valider les correspondants nommés ci-dessus.

3) SIEML

➤ Versement d'un fonds de concours

Après un contrôle technique des appareils, le SIEML doit remplacer dans son intégralité, une armoire située rue de la Godinerie.

Le Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours de 703.06 € HT, pour le remplacement de cette armoire.

4) FINANCES

➤ Réalisation d'emprunts

En accord avec le budget voté en mars dernier, il est nécessaire de contracter deux emprunts différents :

1°) Pour l'acquisition de la propriété 10 rue de Bretagne au budget principal à hauteur de 220 000 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation de ce prêt et dit qu'une décision modificative sera prise pour permettre de payer les premières échéances de ce prêt sur l'année 2014.

2°) Pour les travaux de viabilité du lotissement « Les Jardins de la Fontaine » au budget lotissement à hauteur de 300 000 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation de ce prêt.

➤ **Budget communal : Décision Modificative**

Une erreur d'imputation à été faite sur le budget communal. L'opération 300 - Bâtiment s'est vu attribuer 5 000 € qui auraient du être imputés à l'opération 208 - acquisition de matériel.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette rectification.

5) PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Ouverture d'un emploi contractuel**

Un agent administratif prend une mise en disponibilité pour un an, ce qui implique d'ouvrir un poste d'agent contractuel pour son remplacement.

Le Conseil Municipal accepte d'ouvrir un poste d'agent contractuel pendant la disponibilité de l'agent administratif titulaire.

6) AFFAIRES DIVERSES

➤ **Demandeurs d'emploi**

Nombre de demandeurs d'emploi au 15 avril 2014 : 78 – 37 hommes et 41 femmes

(Au 15 mars 2014 : 81 – 38 hommes et 43 femmes)

➤ **Prochaine réunion**

- Jeudi 15 mai 2014 à 19H45 = Conseil Municipal

Affiché le 24 avril 2014.